

**Maître Alice ARCHENOUL
SELARL CARLINI & ASSOCIES**

Avocat au Barreau

20 rue Montgrand - 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.88.66.77.88

E.mail : contact@carlini-avocats.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR ADJUDICATION**

D'UN APPARTEMENT AVEC CAVE

Dans un immeuble en copropriété

9 Boulevard André Aune, 13006 MARSEILLE

d'une superficie loi Carrez de **65,13 m²**,

(Lots n° 2 et 10 de la copropriété)

(Loué par deux colocataires – 1350 € HC - 1400 CC)

MISE A PRIX : 60.000 EUROS

Visite le Mardi 6 Mai 2025 de 14 h à 15 h

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 14 MAI 2025 A 9 H 30

devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,

Palais de Justice, Salle n°8, 25 Rue Edouard Delanglade,

13006 MARSEILLE

DESIGNATION (selon les titres) :

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble en copropriété, 9 Boulevard André Aune à MARSEILLE (13006), cadastré à ladite commune 826 D 84 - 9 boulevard André Aune pour une contenance totale de 00 ha 01 a 22 ca,

LOT NUMERO DEUX (2) :

Un appartement situé sur la totalité du rez-de-chaussée, composé : sur le devant d'une cuisine, d'un hall d'entrée avec placard, magasin avec porte d'entrée sur le boulevard André Aune, sur le derrière d'une chambre avec placard ou penderie, une chambre obscure, une chambre et hall d'entrée,

La jouissance avec le lot n° 1 du water-closet situé au rez-de-chaussée dans le couloir de l'immeuble, Et les deux cent vingt/mille troisièmes (220/1003èmes) des parties communes générales.

LOT NUMERO DIX (10) :

Une cave portant le numéro 1, Et les dix/mille troisièmes (10/1003èmes) des parties communes générales.

L'ensemble immobilier a fait l'objet :

- D'un état descriptif de division et d'un règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître DUGAS, notaire à Marseille, le 7 février 1956 publié au Service de la Publicité Foncière de Marseille,

13002, le 12 mars 1956, V 2266 n°24,

- D'une modification de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété aux termes d'un acte reçu par Maître DJOLAKIAN, notaire à Marseille, le 23 décembre 2002, publié au Service de la Publicité Foncière de Marseille, 13002, le 17 janvier 2003, V 2003 P, n°308.

Un procès-verbal descriptif a été dressé le 3 septembre 2024, établi par la S.C.P Franck MASCRET, Stéphane FORNELLI, Henri-Pierre VERSINI, Commissaires de justices associés, 71 Boulevard Oddo angle rue Villa Oddo, CQ 20077, 13344 MARSEILLE dont une copie est annexée au cahier des conditions de vente. Il conviendra de s'y référer pour plus ample informé.

Le certificat de mesurage établis par Maxime NASRATY demeurant 35, cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE en date du 3 septembre 2024 stipule une superficie privative de **65,13 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE**, société coopérative à capital de crédit agricole dont le siège est 25, Chemin des Trois Cyprès à AIX-EN-PROVENCE (13097), identifiée au SIREN sous le numéro 381 976 448 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence, prise en la personne de son Président, Ayant pour Avocat constitué **Maître Alice ARCHENOUL** membre de la **SELARL CARLINI & ASSOCIES**, Avocat au barreau de Marseille, dont le cabinet est situé, 20 rue Montgrand, 13006 MARSEILLE.

ENCHERES ET MISE A PRIX :

Les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés seront mis en vente aux enchères publiques à l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais de Justice, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, **le Mercredi 14 Mai 2025 à 9 h 30.**

LES ENCHERES SONT RECEVABLES UNIQUEMENT :

Si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de : Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de non-condamnation en vertu de l'article R. 322-41-1 du Code des procédures civiles d'exécution.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais de Justice, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- Par mail à l'attention de Madame Audrey MEDINA : **am@carlini-avocats.com**

- A **Maître Alice ARCHENOUL**, membre de la **SELARL CARLINI & ASSOCIES**, Avocat au barreau de Marseille, dont le cabinet est situé, 20 rue Montgrand, 13006 Marseille.

Marseille, le 20 mars 2025

Maître Alice ARCHENOUL